Canada's New Free Trade Agreement

AGRICULTURE

Canada

EXPORTING FARM PRODUCTS AND PROCESSED FOOD

The new Free Trade Agreement will greatly benefit Canadian farmers, food processors and consumers.

For every 10 Canadians, one is directly or indirectly involved in the food chain. If you are one of the over 1.5 million Canadians working in the industry, you have a big stake in the FTA. Our largest export market is right next door, and we export almost $3 billion every year in farm products to the United States. Excluding grains and oilseeds, over half of our food products cross the border.

TRADE DISPUTES

Some recent American actions have hurt our agricultural exports in red meat, fruits, vegetables and others. Under the FTA, the new Canada-U.S. Trade Commission and special panels will be in place to solve such disputes quickly and fairly.

Thus, Canada will have more secure access to the U.S. market.

SOME DETAILS OF THE FREE TRADE AGREEMENT

Benefits that farmers and food processors can enjoy from the FTA will, in turn, benefit consumers. And everyone eats.

Tariffs on Food

Food tariffs will be removed over a 10 year period, making Canadian products more competitive in the U.S. market.

Fresh fruits and vegetables grown in Canada have the additional benefit of a 20-year adjustment period. During that time, tariffs can be put back on temporarily under depressed price conditions.

Poultry and Dairy Products

Canada's supply management marketing boards are unchanged by the FTA. We will continue to manage our supplies of dairy products, poultry, and eggs, and we can also add other marketing boards in the future.

The removal of tariffs for poultry and dairy products like ice cream, yogurt and turkey pot pies will not cause a flood across the border to disrupt our market. These and other similar products will be added to our Import Control List as circumstances require.

Canada will make minor changes to its global import quotas on poultry and eggs to reflect actual import levels during the past five years.

Beef and Veal

Canadian beef and veal exports will not be impeded by the U.S. Meat Import Act, because both countries have agreed to exempt each other from meat import laws. Therefore, access to the U.S. market is improved and secure.

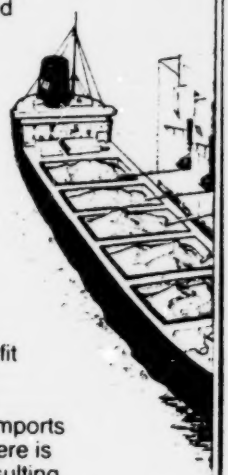

The Grain Trade

Canadian producers will benefit from new opportunities to sell their high quality grains in the U.S. market as tariffs are gradually reduced.

The FTA also provides for the phase-out of tariffs on products such as canola oil and this will benefit the oilseed industry.

Canada and the U.S. agree not to impose or reimpose restrictions on imports of grains and products as long as there is no significant increase in imports resulting from substantial change in grain support programs in either country.

Technical Regulations

Many Canadian agricultural exporters are aware of the unfair use of regulations protecting human, animal and plant health.

Such misuse can seriously disrupt trade. Canada and the U.S. agreed to new principles to prevent the use of such regulations as disguised barriers to trade. No longer will U.S. states be able to introduce unjustified technical regulations to restrict our access.

Export Subsidies

Under the FTA, neither country will pay subsidies on exports to the other.

GATT Subsidies

Canada and the U.S. are both members of the GATT, the body that governs international trade. They have agreed to continue their work through GATT to remove subsidies that distort world agricultural trade.

Wine and Liquor

The FTA will bring about more equitable pricing and listing of wine and liquor. Beer pricing and distribution practices are not affected by the Agreement.

INTO THE FUTURE

Both Canada and the U.S. have much to gain from an improved trading environment.

Canada's biggest and fastest growing agricultural market will be more accessible.

Our export-oriented farmers and food processors can expand and prosper by having better access to the U.S. market.

Producers and processors will be able to plan and invest with greater certainty.

At the same time, there is protection for dairy and poultry producers who choose to concentrate on serving only the Canadian market.

All in all, the new Agreement gives many benefits to Canadian farmers, food processors, and ultimately, consumers.

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

COPY 18/1/88

Notre nouvel Accord de libre-échange

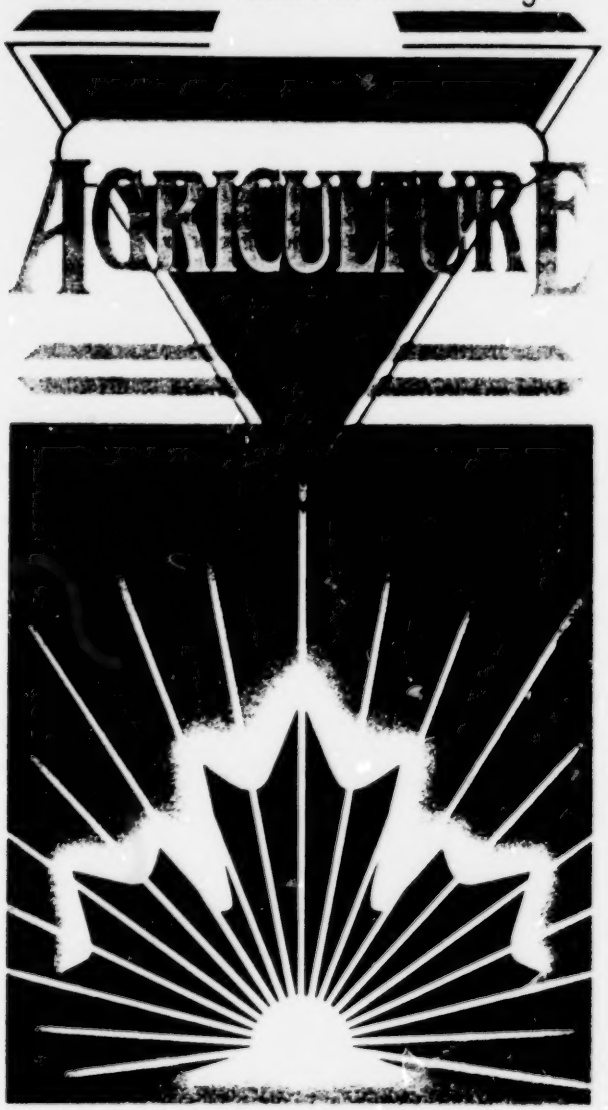

Canada

EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le nouvel Accord de libre-échange sera très avantageux pour les agriculteurs, les producteurs de produits alimentaires et les consommateurs canadiens.

Un Canadien sur dix travaille directement ou indirectement dans le secteur de l'alimentation. Si, comme plus de 1,5 million de Canadiens, vous travaillez dans l'industrie alimentaire, l'Accord est très important pour vous. Notre premier marché d'exportation se trouve à nos portes, et nous exportons chaque année pour près de 3 milliards de dollars de produits agricoles vers les États-Unis. Sauf pour les céréales et les oléagineux, plus de la moitié de nos produits alimentaires passent la frontière.

DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Certaines mesures récemment prises par les Américains ont nui à nos exportations de viande rouge, de fruits, de légumes et d'autres produits agricoles. L'Accord mettra en place la nouvelle Commission mixte du commerce canado-américain ainsi que des groupes spéciaux chargés de régler ce genre de différends rapidement et équitablement.

Le Canada aura donc un accès plus sûr au marché américain.

QUELQUES DÉTAILS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Les avantages que les agriculteurs et les fabricants de produits alimentaires peuvent tirer de l'Accord profiteront aussi aux consommateurs. De fait, tout le monde doit manger.

Droits de douane sur les produits alimentaires

Les droits sur les produits alimentaires seront supprimés au cours d'une période de 10 ans, ce qui rendra les produits canadiens plus compétitifs sur le marché américain.

Les fruits et légumes frais cultivés au Canada bénéficient en outre d'une période d'ajustement de 20 ans. Pendant ce temps, les droits pourront être temporairement rétablis si les prix sont trop bas.

Volaille et produits laitiers

L'Accord ne change rien aux offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre au Canada. Nous continuerons de gérer notre offre de produits laitiers, de volaille et d'oeufs; nous pourrons même créer d'autres offices de commercialisation.

La suppression des droits de douane sur la volaille et sur les produits laitiers n'entraînera pas une inondation de notre marché par des produits tels que crème glacée, yogourt et pâtés à la dinde. Ces produits et d'autres produits similaires seront ajoutés, selon les besoins, à notre Liste de marchandises d'importation contrôlée.

Le Canada apportera des changements mineurs à ses quotas globaux d'importation de volaille et d'oeufs afin qu'ils correspondent aux niveaux d'importation réels des cinq dernières années.

Boeuf et veau

Les exportations canadiennes de boeuf et de veau ne seront pas gênées par le Meat Import Act des États-Unis étant donné que les deux pays ont décidé de s'exempter l'un l'autre des lois sur l'importation de la viande. L'accès au marché américain est donc amélioré et garanti.

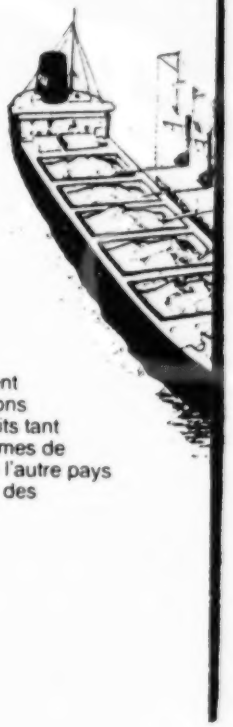

Commerce des céréales

Les producteurs canadiens bénéficieront de nouvelles possibilités d'écouler leurs céréales de haute qualité sur le marché américain grâce à la réduction progressive des droits de douane. L'Accord prévoit également l'abolition progressive des droits de douane applicables aux produits comme l'huile de canola et cela sera profitable à l'industrie des oléagineux.

Le Canada et les États-Unis conviennent de ne pas imposer ou rétablir de restrictions aux importations de céréales et de produits tant qu'un changement sensible des programmes de soutien du prix des céréales dans l'un ou l'autre pays n'entraînera pas d'augmentation sensible des importations.

Règlements techniques

De nombreux exportateurs canadiens de produits agricoles savent qu'il est fait un mauvais usage des règlements protégeant la santé des humains, des animaux et des plantes.

De tels abus peuvent sérieusement perturber le commerce. Le Canada et les États-Unis se sont mis d'accord sur de nouveaux principes afin d'empêcher que de tels règlements soient utilisés comme des barrières déguisées au commerce. Les États américains ne pourront plus adopter des règlements techniques injustifiés pour restreindre notre accès à leur marché.

Subventions à l'exportation

En vertu de l'Accord, aucun des deux pays ne pourra subventionner les exportations vers l'autre pays.

Le GATT et les subventions

Le Canada et les États-Unis sont tous deux membres du GATT, l'organisme qui régit le commerce international. Ils ont accepté de continuer à travailler, dans le cadre du GATT, à éliminer les subventions qui déséquilibrent le commerce mondial des produits agricoles.

Vins et alcools

L'Accord rendra plus équitable la fixation des prix et le listage des vins et alcools. Le prix et la distribution de la bière ne sont pas touchés par l'Accord.

L'AVENIR

Le Canada comme les États-Unis retireront beaucoup d'avantages d'une amélioration de leurs relations commerciales.

Les agriculteurs canadiens auront plus facilement accès au marché le plus important et qui se développe le plus vite.

Nos agriculteurs et fabricants de produits alimentaires qui exportent leurs produits pourront étendre leurs activités et prospérer en ayant un meilleur accès au marché américain.

Les producteurs et les fabricants de produits alimentaires pourront planifier et investir avec plus de certitude.

En même temps, une protection est assurée aux producteurs de produits laitiers et de volaille qui ont choisi de produire uniquement pour le marché canadien.

À tout prendre, l'Accord apporte de nombreux avantages aux agriculteurs, aux producteurs de produits alimentaires et, en fin de compte, aux consommateurs canadiens.

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

COPIE 18/1/88